

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des associations en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absent excusé : Yohann GARREAU

Date des convocations : 5 octobre 2021

Date d'affichage : 19 octobre 2021

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ remplit les fonctions de secrétaire.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Loyers Maison de Santé et Locaux commerciaux

DÉLIBÉRATION 2021 - N°10/01 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

Le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition suivante
GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur

⇒ **Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL.**

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 1^{er} janvier 2022
- Date d'échéance : 31 décembre 2025
- Niveau de garantie :
 - décès
 - accidents de service et maladies imputables au service
 - congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : **6,22 %**
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension

⇒ **Contrat a pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC.**

Les conditions d'assurance sont les suivantes :

- Date d'effet de l'adhésion : 1^{er} janvier 2022
- Date d'échéance : 31 décembre 2025
- Niveau de garantie :
 - accidents de travail / maladie professionnelle - sans franchise
 - congés de grave maladie - sans franchise
 - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
 - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : **1,28 %**
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension

Le Conseil municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°10/02 : CLÔTURE DU BUDGET 'LOCAUX COMMERCIAUX' ET INTÉGRATION DE SES ÉCRITURES DANS LE BUDGET PRINCIPAL A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Après contact auprès de la trésorerie, Madame le Maire indique la possibilité d'intégrer, dès le 1^{er} janvier 2022, le budget 'locaux commerciaux' dans le budget principal au vu du faible nombre d'écritures passées dans l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **à compter du 1^{er} janvier 2022** :

- **AUTORISE** la clôture du budget annexe 10402 « locaux commerciaux » ;
- **AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°10/03 : ATELIER COMMUNAL : VIREMENT DE CRÉDIT

Pour permettre le règlement de l'acquisition de bâtiments pour le futur atelier communal et divers frais correspondants (frais de notaire, remboursement de taxe foncière, ...), le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 CONTRE, autorise les virements de crédits suivants :

Investissement	Dépenses	article 2031 op131 - 107 150.94 €
	Dépenses	article 2138 op131 + 107 150.94 €

DÉLIBÉRATION 2021 - N°10/04 : PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le conseil municipal n'a aucune information concernant des jeunes de la commune aidés par le FAJD (fonds d'aide aux jeunes en difficulté), le conseil municipal décide donc de ne pas reconduire sa participation en 2021. Le Conseil Municipal privilégie l'aide sociale de la commune pour étudier les demandes des jeunes (besoins en matériel en début d'apprentissage, vêtements de travail, etc.).

DÉLIBÉRATION 2021 - N°10/05 : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Le Conseil Municipal décide de fixer sa participation pour 2021 au fond de solidarité pour le logement à raison de 0,30 € par habitant, soit sur la base de 957 habitants, la somme de 287.10 €.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°10/06 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : RÉVISION DES LOYERS

Il est rappelé que le loyer de chaque professionnel de santé est révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence du coût de la construction tel qu'il est publié actuellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en compte la révision des loyers et fixe pour tout nouveau bail, le montant du loyer révisé en cours.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°10/07 : LOCAUX COMMERCIAUX : RÉVISION DES LOYERS

Il est prévu dans les baux, une révision du loyer tous les 3 ans à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence des loyers commerciaux tel qu'il est publié actuellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en compte la révision des loyers et fixe pour tout nouveau bail, le montant du loyer révisé en cours.

LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : POINT SUR LES TRAVAUX

L'entreprise JONES TP doit terminer l'entrée du lotissement ainsi que la réfection de la rue des chênes.

L'arrêté autorisant la vente des lots par anticipation a été signé le 23 septembre 2021. 5 parcelles sont pré-réservées.

Un plan « paysager » réalisé par le maître d'œuvre, 'La fabrique des Paysages' a été transmis pour la réalisation d'un panneau de commercialisation sur le lotissement.

Afin de promouvoir le lotissement, une annonce sur le site « Le Bon Coin » va être publiée.

Il est nécessaire de montrer l'attractivité de la commune et indiquer que le lotissement est fibré.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Espace France Services :

L'Espace France Services est ouvert depuis le 16 septembre 2021.

L'audit pour la labellisation officielle a été réalisé.

Le démarrage est plutôt positif avec 25 visites du 16 au 30 septembre et déjà 17 personnes du 1^{er} au 12 octobre. Les demandes les plus courantes sont les dossiers retraite et impôt. Une demande d'accompagnement numérique est également très souvent sollicitée. La tranche d'âge qui a le plus utilisé le service sont les 60-80 ans.

Des flyers ont été distribués sur le marché et chez les commerçants.

- Atelier communal :

Des travaux sont à prévoir. Une demande de DETR devra être transmise d'ici fin janvier.

Un devis va être demandé à Conquéranants et Bâtitseurs pour nettoyer l'extérieur.

- Voirie :

Un devis a été demandé pour l'installation de 10 panneaux au niveau des routes communales.

Un devis a été demandé à l'entreprise Cardonnel et à l'entreprise Ledunois pour :

- Un grattage de la voie de l'Hyvet et du chemin de la Fontaine. Ces voies étant très abimées.
- La remise à niveau des 3 grilles de la rue du moulin
- Le busage du creux au village Costy Hamel. Plusieurs voitures sont déjà allées au fossé.

- Fleurissement :

La remise des prix suite au concours « spécial école » aura lieu le 12 novembre à 18h30. Le pass sanitaire sera exigé.

- Illuminations de fin d'année :

L'installation des illuminations est programmée le 4 décembre 2021.

INFORMATIONS SAINT-LÔ AGGLO

Le nouveau mode de gestion pour la collecte des déchets débutera le 1^{er} janvier 2022. Les ambassadeurs de tri se présentent au domicile des administrés de St Clair sur l'Elle depuis le 11 octobre 2021.

Les containers 'verre' sont à déplacer d'ici la fin de l'année dans un lieu où le bruit gênera le moins possible. Les autres containers vont être enlevés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Maison de Santé de l'Elle :

Madame Claire SIMON, psychologue, commencera son activité à compter du 1^{er} novembre 2021 dans la Maison de Santé de l'Elle, 2 jours $\frac{1}{2}$ par semaine.

Un rendez-vous est pris avec l'architecte de la maison de santé de l'Elle pour faire le point sur les problèmes d'humidité et le mauvais fonctionnement des portes coulissantes.

- Maison des Associations :

Des travaux de peinture et de réfection du parquet vont être effectués en février 2022.

- Association des Cheveux Blancs :

Le repas des cheveux blancs prévu en octobre a été annulé pour éviter tout risque de contaminations à la covid-19. 3 chèques de 5 € ont été remis aux personnes âgées de 67 ans et +.

- EHPAD 'La Demeure de Saint Clair' :

Le Conseil Municipal remercie très vivement Jérôme PICHEREAU, animateur à la maison de retraite après 26 années de service et regrette son départ.

- Divers

Les autorités sanitaires préconisent une 3^{ème} dose de vaccin contre la COVID-19 pour les + de 65 ans. Les personnes ayant eu leur 2 doses à Pont-Hébert ont été contactées.

Lors de la collecte du 29 septembre 2021 organisée à la maison des associations, 49 donneurs de sang ont été accueillis.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.